



Installation d'un poele a bois

Par **steff00**, le **25/03/2009** à **12:49**

Bonjour, le 02 decembre 2008, j ai signer un bon de commande d'un poele a bois,, avec destruction de l'ancien conduit qui n ai pas au norme et la réinstallatio des nouveaux conduits. Apres verification du commercial de l'etat actuel de la maison. Aujourd'hui le 25 Mars 2009, le commercial m'annonce qu'il n'etait pas prévu sur le bon de commande de changer le toit de cheminée, et qu'il devrait le faire d'apres les ouvriers. soit une valeur supplementaire de 750€ en plus. Je ne suis pas d'accord, pour moi je lui ai demande, le prix total du changement, c'etait a lui de s'assurer du bon etat du materiel, Que dois je faire, car il a arreté les travaux et ne ma pas rendu mon cheque d'acompte?
Merci beaucoup de m'informer des possibilités